

LES RÉQUISITIONS



Qu'est-ce qu'une réquisition ?

C'est une expertise réalisée sur demande du Procureur de la République ayant un triple objectif :

- → Délivrer une expertise médicopsychologique
- → Apprécier la nature et l'importance du préjudice subi
- → Etablir si le préjudice rend nécessaires des traitements ou des soins appropriés.

Une telle expertise peut être ordonnée dès le stade de l'enquête par le Procureur de la République.

NOTRE SERVICE RÉQUISITIONS

Comment se déroule une réquisition ?

Une réquisition se déroule sur demande du Procureur de la République.

Un expert est réquisitionné dans le cadre d'une enquête préliminaire.

La réquisition du psychologue vise alors à relever des aspects de personnalité de la personne mise en cause, analyser les circonstances et le contexte de la révélation des faits, décrire le retentissement éventuel et les modifications de la vie psychique depuis les faits en cause.

Dans son rapport, l'expert fait toute remarque utile sur son récit et sur son évolution depuis la révélation des faits sous l'angle psychologique ou psychopathologique, indique le degré de connaissance et de maturation du plaignant sur le

sujet des violences. Enfin, il doit formuler un pronostic sur le retentissement observé et dire s'il est opportun de conseiller un suivi thérapeutique.

L'audition peut se dérouler au sein des locaux de la police, de la gendarmerie ou au sein du service CIThéA. Chaque entretien semi-directif dure un peu moins d'une heure et est filmé. La victime présumée est reçue en entretien par un ou deux psychologues.

Notre service CIThéA Bourgogne fortement engagé dans le secteur de la protection de l'enfant travaille en lien avec la justice et les forces de l'ordre depuis de nombreuses années.

Soucieux d'élargir nos missions et champs d'intervention, un nouveau service de réquisition à Paris est en cours de développement.